

Procédure file

Informations de base		
NLE - Procédures non législatives	2021/0805(NLE)	Procédure terminée
Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat SL		
Sujet 8.40.05 Cour des comptes		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	 CHASTEL Olivier Rapporteur(e) fictif/fictive	16/11/2021
Conseil de l'Union européenne Commission européenne	DG de la Commission	 SARVAMAA Petri	
	Secrétariat général	 MANDA Claudiu	
		Commissaire	
		ŠEFČOVIČ Maroš	

Événements clés			
29/10/2021	Publication de la proposition législative	13355/2021	
10/11/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/01/2022	Vote en commission		
12/01/2022	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A9-0005/2022	
19/01/2022	Résultat du vote au parlement		
20/01/2022	Décision du Parlement	T9-0005/2022	Résumé
09/03/2022	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
09/03/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2021/0805(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Nomination
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/07617

Portail de documentation

Document de base législatif		13355/2021	29/10/2021	CSL	
Projet de rapport de la commission		PE700.503	05/01/2022	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0005/2022	12/01/2022	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0005/2022	20/01/2022	EP	Résumé

Acte final

[Décision 2022/390](#)
[JO L 079 09.03.2022, p. 0026](#)

Renouvellement partiel des membres de la Cour des comptes - candidat SL

Le Parlement européen a décidé par 487 voix pour, 196 contre et 11 abstentions, de rendre un avis favorable sur la proposition du Conseil de nommer le candidat slovène Jorg Kristijan Petrovi? membre de la Cour des comptes.

Jorg Kristijan Petrovi? est Membre et Vice-président de la Cour des comptes de la République de Slovénie depuis février 2013.

La commission du contrôle budgétaire a évalué les compétences du candidat proposé par le Conseil au regard des conditions fixées par l'article 286, par. 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE). Elle a ensuite procédé, le 10 janvier 2022, à une audition du candidat, au cours de laquelle le candidat a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres de la commission.